



TRAIL DES ETOILES- 5^{ème} édition

Dimanche 17 Août 2025

RÈGLEMENT

Téléphone du PC Course: **06 28 65 24 56**

Association Montagnes Queyras

Co-Président : **Sylvain MAVIER**

Zone bivouac

Une zone bivouac est gratuitement mise à disposition par l'organisation du vendredi 15 août 2024 après midi, au lundi 18 Août matin.

Cette zone se trouve dans le hameau de la chalp à 800 mètres de la ligne de départ, rive droite de l'Aigue blanche, à droite du pont en bois.

Vos véhicules, camping-cars, ne sont pas autorisés à l'intérieur de la zone bivouac. Ils doivent être garés sur les parkings de la station de Moline ou de la Chalp. Les feux de camps sont interdits. A proximité, se trouvent des barbecues et des tables, installés par la mairie de St Véran. Les toilettes à utiliser, sont les toilettes publiques situées dans la station de Molines (en face du restaurant l'Ours Blanc). Il n'y a pas de douche, ni autres services mis à disposition.

Préambule :

Pour vous inscrire aux parcours 36 km (TDE) et surtout 56 km (RDC), vous devez **impérativement être entraînés pour des courses de haute montagne et avoir de l'expérience sur ce type de parcours**. Les équipements obligatoires seront scrupuleusement contrôlés par les organisateurs.

Si vous n'êtes pas suffisamment entraînés, ou n'avez pas d'expérience en trail de haute montagne, préférez le semi du Rasis 21km. Les coureurs qui n'auront pas avec eux, les équipements obligatoires (voir art 4 du règlement), ne pourront pas prendre le départ.

1. Date et description de l'épreuve, acceptation du règlement :

L'Association **MONTAGNES QUEYRAS**, www.montagnes-queyras.com créée en 2003 pour la promotion des activités outdoor et promotion de la vallée du Queyras, organise depuis sa création l'épreuve de ski-alpinisme du Grand Béal sur la commune d'Arvioux.

En 2021, les membres de l'association, ont décidé de créer une section Trail, et d'organiser une manifestation sportive sur les communes de Molines en Queyras et de Saint-Véran et de Chianale en Italie pour la première fois en 2022.

Il s'agit de courses qui se déroulent en montagne, dans un environnement exceptionnel. Le départ se fera de Molines en Queyras et l'arrivée dans le village de St Véran.

- ☐ Tous les participants, sont tenus de respecter le règlement des organisateurs et le fait de participer à l'une des courses de l'événement, revient à accepter de fait le présent règlement. Celui-ci est disponible et consultable à tous moments sur kms.fr ou sur le site internet de la compétition.

Le trail se compose pour cette **5ème édition 2025**, de 4 parcours dont 2 en haute montagne et avec passage à plus de 3000 m et 10 km de sentiers en Italie pour la Route des Contrebandiers :

- ☐ **La Route des Contrebandiers**, 56 km, 3600 D+
- ☐ **La Route des Contrebandiers en relais à deux**, 36 km, 2300 D+ et 20 km, 1300 D+
- ☐ **Le Trail des Etoiles**, 36 Km, 2 100 m D+
- ☐ **Le Semi du Rasis**, 21 km, 1350 m D+
- ☐ **Le 10 de l'Aigueblanche**, 10 km, 440 m D+

Les épreuves chronométrées se dérouleront dans un temps limité avec des horaires barrières. Départs groupés des participants.

A noter que les deux courses Trail des Etoiles et La route des Contrebandiers sont courses support du **Challenge des Trails de Provence** www.trailsdeprovence.fr et permettent d'obtenir des index ITRA et UTMB.

La Route des Contrebandiers, Le Trail des Etoiles et Le Semi du Rasis sont courses qualificatives pour les Championnats de France de Trail 2026.

La Route des Contrebandiers, 56 km, 3600 D+ profil haute montagne

Points ITRA 3, montagne 7

Un parcours transfrontalier et sauvage à faire entrer dans la légende !

Départ de Molines pour une première boucle autour du vallon de la selle, tel un vrai contrebandier vous commencerez le plat par le fromage (col des Près fromage 2147m puis col Fromage 2360m) avant de basculer dans la très belle descente du col des Estronques (2650m). 1er ravito solide / liquide au km 18.

Ensuite vous allez remonter vers la haute vallée du Queyras par le grand canal puis le col de Chamoussière donnant accès à la Cima Coppi du parcours, le pic de Caramantran et ses +3008m.

S'en suivra la longue et physique descente de plus de 1200m en négatif sur le splendide panorama du Valle Varaita italien jusqu'au ravitaillement montagnard au sein du village tout en pierre de Chianale.

Après ce 2^{ème} ravitaillement montagnard vous pourrez affronter la remontée vers les superbes lacs d'altitude de Longet longeant la frontière.

Pour aller chercher le 3^{ème} ravitaillement du refuge de la blanche il vous faudra affronter le très rocailleux col de la noire (2956m).

Il restera la descente rapide le long de l'Aigueblanche avant la courte montée finale vers

Saint Véran pour l'arrivée dans la plus haute commune d'Europe.

Attention aux barrières horaires du 1^{er} passage à Saint Véran à 9h00, puis 13h30 à Chianale

Cette course est possible en version **SOLO** ainsi qu'en **RELAIS A DEUX** avec un passage de dossard à Chianale.

Relais 1 : 36km / 2300 m D+

Relais 2 : 20 km / 1300 m D+

La Route des Contrebandiers- Relais à deux Sur le même parcours que la Route des Contrebandiers, il est possible de courir en **relais** à deux relayeurs. Le relais (passage de la puce dossard) se fera au cœur du village de Chianale (RAVITO 2) en Italie.

- ✓ **Pas de navette pour se déplacer entre Chianale, Molines et St Véran. Le relayeur devra se rendre avec son propre véhicule dans le village de Chianale en empruntant le col Agnel et permettre au premier participant de revenir en voiture à St Véran.**

Le premier relayeur (profil Maratrail) 36 km, 2300 m D+

Première boucle en direction du tour du vallon de la selle – pointe de rasis – col des estronques, puis descente du col pour un premier passage à Saint Véran, remontée du grand canal vers col Chamoussière et Pic de Caramantran (3008m).

Très longue descente (-1200m) vers le Village de Chianale. Arrivée du premier relais. Ravitaillement montagnard Italien, dans le village de Chianale.

Le second relayeur (profil trail court) 20 km, 1300 m D+

Depuis le village de Chianale, départ droit dans le pentu vers les lacs d'altitude de Longet puis le col de la noire (2956m), redescente de l'Aigueblanche puis remontée arrivée à Saint Véran

Echauffement recommandé  

Le Trail des Etoiles. 36 km, 2 100 mètres de D+, profil montagne

Points ITRA 2, Montagne 7

Avec un point culminant du parcours à 3008m, c'est un trail de montagne relativement exigeant en semi-autonomie, réservée à des coureurs en bonne condition physique.

Après un départ de la station de Molines en Queyras, remontée du grand canal en direction de la haute vallée par le col de Chamoussière et le point culminant du parcours le pic de Caramantran (3008m)

Après un 1^{er} ravitaillement au refuge de la Blanche, vous serez prêt pour vous lancer à l'assaut du tour de la tête des Toillies avec vue plein cadre sur le « King of Stone » MonViso (3800m).

La redescente s'effectuera le long de l'Aigueblanche avant une dernière courte montée vers la plus haute commune d'Europe !

Le semi du Rasis, 21km 1350m+

Superbe parcours « à l'aise dans les mélèzes » sur la première boucle de la route des Contrebandiers, avec du très raide dès le 2^{ème} km et une descente du col des Estronques très rapide et joueuse pour finir avant la courte remontée sur l'arrivée à Saint Véran

Pas de barrière horaire, 1 seul ravito au km 18 soit à 3km de l'arrivée seulement, prévoir eau et ravitaillement solide suffisant sur ce parcours qui se fera pour sa grande majorité en complète autonomie.

La Course Sprint, 10 km, 440 m D+,

Départ de Molines le long de l'Aigueblanche puis retour par le petit canal à Saint Véran, course rapide et intense mais attention quasiment tout en montée régulière, très disputée tous les ans que ce soit pour le podium et à tous les niveaux de la course, convivialité et plaisir garanti!

Les 4 courses sont 100% sentier hormis le départ de Molines et l'arrivée à Saint Véran.

Ce règlement, s'applique à toutes les courses de l'évènement : Route des Contrebandiers en solo et relais duo, Trail des Etoiles, et Semi du Rasis, 10 de l'Aigueblanche et parcours de repli

Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ.

2. Conditions de participation à l'épreuve :

Les épreuves sont ouvertes à toutes les personnes licencié(e)s et non licencié(e)s.

Les 3 parcours (56km-36km-21km) sont ouverts aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, à partir de la catégorie U23 (2003 à 2005) ou avant.

Les cadets U18 (2008-2009) et juniors U20 (2006-2007) peuvent s'inscrire au 10km de l'Aigueblanche mais ne seront pas acceptés sur les autres courses.

Les participants à la Route des Contrebandiers, Trail des Étoiles en Solo, relais Duo et à la Course Nature, et à la Course Sprint devront se conformer aux différentes directives (Organisation, Préfecture, Agence Régionale de Santé etc...) en vigueur le jour de la course et sont informés des éventuelles annulations d'épreuve de dernière minute pour cause de pandémie / confinement. Ces directives seront disponibles sur le site de la course et affichées lors du débriefing et de la remise des dossards.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tous recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

3. Inscriptions et catégories d'âge :

Les inscriptions se font en ligne, depuis le site de notre partenaire chronométrage KMS, dans la limite des places disponibles : <https://www.kms.fr/v5/public/courses/5159>

Inscriptions possible le jour de la course contre remise aux organisateurs d'une copie du parcours prévention santé PPS de la FFA + envoi par mail à traildesetoiles@gmail.com et/ou Inscription sur internet via KMS seulement jusqu'au vendredi 15 Août 22h00.

Les catégories d'âges autorisées à participer par épreuve, sont les suivantes :

Catégories	CODE	Année Naissance	Epreuve
Cadet U18	CA	2008 et 2009	10km Aigueblanche
Junior U20	JU	2006 et 2007	10km Aigueblanche
Espoir U23	ES	2003 à 2005	Toutes les épreuves
Senior	SE	1991 à 2002	Toutes les épreuves
Master	MA	1990 et avant	Toutes les épreuves

4. Equipements obligatoires :

Les équipements suivants sont obligatoires :

MATERIEL OBLIGATOIRE (Pas de matériel obligatoire pour le 10 km)	
Réserve d'eau 1 litre minimum obligatoire (0.5l pour le 21km)	Réserve alimentaire suffisante obligatoire
Couverture de survie obligatoire	Sifflet Paire de gants obligatoire sur le 36km et 56km (dans le sac)
coupe vent imperméable type goretex avec capuche étanche à la pluie et au vent obligatoire (sauf pour le 10km)	Bonnet OU Casquette OU Buff obligatoire sur le 36km et 56km Gobelet personnel pour les ravitos conseillé
LAMPE FRONTALE pour la route de contrebandiers 56 km seulement	Téléphone portable, batterie chargée et forfait actif obligatoire

En fonction des conditions météo du jour de l'épreuve, les équipements suivants peuvent devenir obligatoire selon les plans CANICULE ou GRAND FROID :

Kit canicule : Lunettes de soleil, Crème solaire conseillée, minimum 2L d'eau au lieu d'1L

Kit grand froid : Bonnet, gants, un collant long ou pantalon, première couche manche longue chaude, Lunettes de protection, 3ème couche chaude type polaire (intermédiaire entre la 2ème couche et la veste imperméable), chaussures de trail robustes et fermées (chaussures minimalistes ou ultra légères exclues).

Selon les prévisions météo, les concurrents inscrits seront informés au plus tard le vendredi précédant la date de départ, via le compte FACEBOOK ou directement par email si les équipements ci dessus éventuellement obligatoires sont requis.

- Les équipements obligatoires seront contrôlés avant le départ pour rentrer dans le sas
- Chaque participant devra avoir avec lui le numéro de téléphone du médecin et du PC Course, qui seront communiqués lors du briefing 15 minutes avant le départ. • **Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ aux concurrents ne disposant pas des équipements obligatoires**, qui ne pourront être remboursés dans ce cas.

5. Participation, certificats médicaux, Parcours Prévention Santé, et licences :

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves chronométrées devront présenter :

- **Soit une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.**

- **le certificat médical n'est plus accepté en 2025, il est remplacé par le PPS ci dessous**

Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

Parcours Prévention Santé de la FFA- PPS

En remplacement du certificat médical, La FFA propose désormais, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs.

Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Lien ci-après : <https://pps.athle.fr/>

L'organisation attire l'attention des participants, sur le fait qu'ils s'inscrivent en toute connaissance de leurs capacités physiques et qu'il convient d'adapter leur rythme de course.

Nota Bene : Pour vous inscrire aux parcours 36 et 56 km, vous devez impérativement être entraînés pour des courses de haute montagne et avoir de l'expérience sur ce type de parcours. Les équipements obligatoires seront scrupuleusement contrôlés par les organisateurs.

□ **Selon la réglementation FFA, Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits, lors du retrait des dossards.**

Les inscriptions aux épreuves de course peuvent se faire en ligne sur le site de notre partenaire chronométrage KMS, <https://www.kms.fr/v5/public/courses/5159> et aussi le jour du départ (voir art 3).

Les participants étrangers seront tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une

Fédération affiliée à World Athletics. Le certificat, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, doit permettre d'identifier clairement le médecin qui l'a délivré.

Ce certificat devra être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit-être fournie.

Chaque participant devra fournir ce document en ligne ou sur place au moment du retrait des dossards. En l'absence de ces documents, le dossard ne pourra être retiré. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

6. Droits d'inscription 2025 :

Parcours	Prix par personne
Le 10 de l'Aigueblanche	18 €
Le Semi du Rasis	29 €
Le Trail des Etoiles	44 €
La Route des Contrebandiers	65 €
Relais Route des Contrebandiers	35 € par participant

Inscriptions possible le jour de la course sur présentation des documents indiqués dans l'article 5.

Inscription sur internet via KMS seulement jusqu'au vendredi 15 Août 22h00 selon dossards disponibles.

7. Remboursement, désistement, annulation :

En cas d'annulation de la course, suite à un refus d'autorisation de la Préfecture, refus d'autorisation de passage, décision ARS suite pandémie ou autre, l'organisation proposera au participant de reporter l'inscription sur l'année suivante.

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, neige, foudre, brouillard, vent fort etc...). En fonction des possibilités, l'organisation pourra proposer un parcours de repli.

L'organisation se réserve le droit d'annuler à tout moment (juste avant le départ ou pendant le déroulement de la course), les épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie des coureurs en danger et pour cas de force majeure, météo défavorable etc... (voir article 15)

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

8. Retrait des dossards :

Les dossards doivent être retirés à l'adresse suivante, et seront remis sur présentation d'une carte d'identité et après contrôle du matériel obligatoire :

**Ecole de Ski Français – ESF
Clot La Chalp
Station de ski de Molines en Queyras**

Horaires de retrait de : **12h00 à 20h00 le Samedi 16 Août 2025**

**Entre 4h15 et 8h30 le Dimanche 17 Août 2025 (Jusqu'à 30 mn
avant chaque départ)**

9. Date et Horaires de départ :

Départ : **Dimanche 17 Août 2025**

Lieu du départ : Parking de Clot La Chalp – Station de ski de Molines

05350 Molines en Queyras Heure de départ et de briefing avant course :

Route des Contrebandiers :

5h00 depuis le parking de Clot la Chalp, Molines station, briefing à 4h45 Retrait des dossards de la Route des Contrebandiers, la veille seulement

Trail des Étoiles :

8h00 depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 7h45

Semi du Rasis :

8h30 depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 8h15

Le 10 de l'Aigueblanche :

9h00 depuis le parking de Clot La Chalp – Molines station, briefing à 8h45

10. Barrières horaires :

Les barrières horaires sont les suivantes :

Route des contrebandiers (56 km 3600 D+)	
1 ^{er} passage Saint Véran	09 h 00
Col Saint Véran FR/IT	12 h 30
Village de Chianale (point de ravitaillement dans le centre du village)	13 h 30
Refuge de la Blanche	16 h 00

Trail des Étoiles (36 km 2100 D+)	
1 ^{er} passage refuge de la blanche	12 h 00
2 nd passage au Refuge de la blanche (Point de ravitaillement)	16 h 00

→ Pas de barrières horaires pour le 21km et 10km

Pour le bon fonctionnement des secours et bénévoles, Les coureurs qui se présenteront au-delà de ces barrières horaires, seront classés hors course et devront retourner à saint Véran par le chemin le plus court. Les dossards devront impérativement être retirés et les concurrents devront déclarer leur abandon par message au pc course.

Les coureurs qui arrivent hors délais au col de St Véran, auront la possibilité de rentrer par la navette communale qui circule entre la cabane de Lavaite après la chapelle de Clausis, vallée de l'Aigue Blanche) et St Véran. Dernier départ de la navette à 18h20.

11. Dossards et port du dossard :

Le dossard devra être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles ou ceinture porte dossard. Épingles non fournies par l'organisation. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

12. Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société KMS via des transpondeurs électroniques intégrés aux dossards. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

13. Déroulement de la course:

Les Quatre courses, Route des Contrebandiers, en solo et relais, Trail des Étoiles, la Course Nature et la course Sprint, ont toutes un départ et une arrivée commune. Un briefing pour les dernières recommandations est prévu 15 minutes avant chaque départ.

Les parcours chronométrés se déroulent en semi-autonomie. Des signaleurs et commissaires de courses, seront présents pour les croisements des routes et plusieurs postes de contrôle, seront placés à différents endroits du parcours (voir cartes des parcours).

Les coureurs ne sont pas autorisés à courir avec leur chien. **L'assistance hors des points de ravitaillement est interdite.**

14. Classement et Récompenses

Un classement sera établi par la société de chronométrage KMS.

Des récompenses seront attribuées aux **3 premiers hommes scratch** et **3 premières femmes** scratch sur chacune des courses.

Pour le relais DUO de la Route des Contrebandiers, les récompenses seront offertes seulement aux :

- **première équipe au classement scratch**
- **première équipe femmes**

Récompenses aux vainqueurs de chaque catégorie FEMME et HOMME

15. Parcours de repli, interruption de l'évènement :

En cas de dégradation météo imprévisible pendant le déroulement de la compétition ou incident, cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit et la possibilité de stopper la course à tout moment pour tous motifs. Dans ce cas les coureurs devront revenir dès que possible au PC course.

L'organisation prévoit un parcours de repli, qui pourrait être proposé avant le départ en cas de mauvaise météo. Dans ce cas, les coureurs seront informés soit sur le site internet de MONTAGNES QUEYRAS, ou sur la page Facebook du Trail des Étoiles, ou à l'occasion du briefing 10 minutes avant le départ.

16. Ravitaillements :

Les parcours disposent des points de ravitaillement suivants :

En plus d'un ravitaillement à l'arrivée pour toutes les épreuves, les ravitaillements suivants sont mis en place sur le parcours :

RAVITAILLEMENTS Route des Contrebandier 56 km	
01	Pont du Moulin au km 18 Solide & liquide
02	Chianale, km 36 + solide & liquide
03	Refuge de la Blanche km 47 solide & liquide
04	Selon la météo un point eau pourra être ajouté

RAVITAILLEMENTS Trail des Étoiles 36 km	
01	Refuge de la blanche n°1 au Km 18, solide & liquide
02	Refuge de la blanche n°2 au Km 27.5 , solide & liquide
03	Selon la météo un point eau pourra être ajouté

RAVITAILLEMENT Le semi du Rasis	
01	Km 18 point eau + solide

RAVITAILLEMENT Course Sprint 10 km : aucun	
--	--

17. Respect de la nature et de l'environnement :

L'épreuve se déroule dans un environnement exceptionnel protégé et fragile, dans le Parc Naturel Régional du Queyras et sur un site majeur hautement sensible NATURA 2000 Haut Guil, Mont Viso, Valpreveyre.

Les secteurs empruntés concernés par les sites NATURA 2000 sont : Tout le secteur autour du lac de blanche.

D'une façon générale et en application des dispositions du PNR et de la charte NATURA 2000 pour la conservation et protection de la biodiversité, les participants et accompagnants devront impérativement respecter la nature, ne pas dégrader, ne pas cueillir de fleurs et ne pas jeter de déchets, mégots ou masques de protection respiratoires. Les participants devront rester sur les sentiers existants pour ne pas endommager les pelouses alpines et habitats.

Faites attention aux emballages mal remis dans les poches ou sacs qui peuvent s'échapper, ne vous gênez pas pour ramasser des emballages que vous rencontrerez, la nature préservée du Queyras vous en sera reconnaissante.

Les coureurs qui ne respecteront pas ces règles, seront immédiatement exclus de l'épreuve.
(Voir article 23)

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, il n'y aura aucun gobelet plastique sur les ravitaillements. Les coureurs apporteront leurs propres gobelets qu'ils devront garder avec eux durant toute la course.

Les concurrents, devront **respecter les itinéraires balisés et ne pas piétiner les prairies non fauchées, respecter les troupeaux et travail des bergers et agriculteurs.**

Les coureurs devront obligatoirement rester sur les sentiers. Il est absolument interdit de sortir des sentiers existants

Les organisateurs, qui se sentent concernés par les questions de conservation de la biodiversité et de respect de la nature, sensibiliseront les coureurs sur ces enjeux de préservation et feront un rappel des instructions à suivre, à l'occasion des briefings 10 mn avant le départ des épreuves.

18. Balisage :

Parcours : Balisage avec fanions au sol. Pas de marquage à la peinture. Les coureurs qui quittent le parcours balisé seront immédiatement mis hors course.

19. Navettes pour le transfert depuis St véran vers Molines

Les organisateurs mettent en place une navette gratuite, qui permet aux concurrents de retourner au point de départ à Molines. L'emplacement du départ de la navette, qui se trouve sur le parking au bas du village, sera indiqué par une signalisation spécifique.

Elle fonctionnera de 10h00 à 18h00.

20. Contrôles et abandons :

Des contrôles seront effectués par les commissaires de courses, durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle au niveau des points culminants sera effectué.
Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche ou envoyer un sms au PC course, et lui remettre le dossard et la puce.

21. Sécurité :

La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une équipe de secouristes de la Protection Civile.

Le **Poste de Secours Principal (PSP)**, sera installé à proximité de la ligne d'arrivée à St Véran.

Le **PSP** est joignable à tout moment par radio et téléphone via le numéro de téléphone du PC Course. **+33 (0)6 28 65 24 56**

Des **Unités de Secours Secondaire, USS**, composées de secouristes diplômés seront placés aux différents points hauts du parcours, non accessibles par moyens motorisés. (voir carte)

Le médecin, les secouristes pourront décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent. Il devra rejoindre immédiatement le PC course, signaler son retour et se présenter au médecin de la course.

Le responsable du PC course est aussi habilité à mettre hors course tout concurrent dont l'attitude, le comportement etc...empêcherait l'organisation de mener à bien les mesures nécessaires à la sécurité générale et au bon déroulement de l'épreuve.

Tout coureur mis hors course sera notifié, dossard retiré. Si ce dernier décide de continuer l'épreuve, il le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident.

Le numéro de téléphone du PC course est le : 06 28 65 24 56

En cas d'urgence le numéro de secours européen est joignable sur la totalité du parcours au 112

22. Secours en Italie

Les secours en Italie sont joignables au numéro international 112.

23. Assurances :

Les organisateurs sont couverts par la police d'assurance RCO de la Fédération Française d'Athlétisme, dont l'association est membre.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les participants doivent tous disposer d'une assurance nationale & internationale et rapatriement vers la France (notamment pour les 2 épreuves se déroulant partiellement en Italie), prenant en charge des frais de secours, recherche, d'hélicoptère et d'évacuation en France tout comme en Italie.

Nota Bene : En Italie, les frais de recherches et d'évacuation sont payants et sont à la charge de la personne qui a bénéficié de l'assistance. Les frais peuvent être importants, d'où la nécessité d'être titulaire d'une assurance internationale.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident durant l'épreuve quel qu'en soit la nature et l'origine, ou de défaillance consécutive à une préparation physique insuffisante etc....

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux participants et accompagnateurs.

L'association Montagnes Queyras, organisatrice de l'événement sportif ne prendra pas en charge les éventuels frais de recherche d'évacuation, d'hospitalisation et rapatriement vers la France, d'un concurrent qui pourrait faire appel aux secours en Italie ou en France et pourrait avoir besoin des soins médicaux, tant en France qu'en Italie. En Italie, les frais de recherches en montagne sont payants et sont à la charge de la personne secourue.

- Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident, couvrant les éventuels frais de recherche et d'évacuation en France et en Italie. Cette assurance peut être souscrite auprès de la FFA ou auprès de tout organisme d'assurance du choix du participant.

Toute personne du dispositif secours ou de l'organisation est habilitée à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

24. L'esprit course nature :

Respect des propriétés et de l'environnement : Vous allez évoluer dans l'espace protégé du Parc National Régional du Queyras. Nous vous demandons donc de respecter la végétation, respecter les clôtures, les troupeaux, respecter le Code de la Route pendant la course au passage des routes, faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : **tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse. Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.** Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course. L'organisation se réserve le droit de disqualifier ou pénaliser un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Tout incident devra être signalé par le coureur qui en est le témoin, au poste de contrôle le plus proche et/ou par téléphone au PC Course.

25. Sanctions :

SANCTIONS OU PENALITES	
01	Échange de dossard Élimination
02	Non-respect flagrant de l'itinéraire Élimination
03	Utilisation des bâtons sur secteur interdit Élimination
04	Dégradation, jet de déchet 30 minutes de pénalité
05	Comportement injurieux 1 heure de pénalité
06	Piétinement des prairies non fauchées Éliminé
07	Assistance hors ravitaillement 30 mn de pénalité
08	Parcours hors sentier Élimination

26. Droit à l'image :

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

27. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel) :

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du Trail des étoiles, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

Ces données sont conservées pendant 10 ans, durée légale pour le certificat médical selon les règles imposées par la Fédération Française d'Athlétisme.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux personnels habilités de MONTAGNES QUEYRAS qui sont responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par MONTAGNES QUEYRAS.

Par l'intermédiaire de MONTAGNES QUEYRAS, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et

de modification de leurs données personnelles, ou leur “droit à l’oubli”, en adressant la demande à l’adresse courriel : traildesetoiles05@gmail.com

Association MONTAGNES QUEYRAS

Le Co- Président

Sylvain MAVIER

ASSOCIATION MONTAGNES QUEYRAS Office du tourisme 05 350 ARVIEUX